

EXTRAIT DU REGISTRE**HAUTES-PYRENEES****DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLEE D'AURE.****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice	Présents	Procuration	Qui ont pris part à la délibération
22	14		14

Date de la convocation : 12/12/23

Date d'affichage : 12/12/23

Séance du 21 Décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi 21 décembre à 19h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean PAUCIS.

NOMS	Présents	Absents	Excusés	Procurations
BESSONE Michel		x		
BEYRIE Maryse	x			
BRUN Didier	x			
CARRERE Noël		x		
CONSTANTIN Luce		x		
CORTES Agnès		x		
FERRAS Lucien	x			
FERRAS Marie-Christine		x		
FINES Frédéric	x			
FOUGA Sabine		x		
LANTENANT Boris	x			
MOUJQ Jean	x			
PAUCIS Jean (Président)	x			
PEFONTAN Marie-Madeleine	x			
PENEVEYRE Alain	x			
PUYAU Maryse	x			
RICARD Louis		x		
RIVIERE Alain	x			
RIVIERE Patrick (Secrétaire de séance)	x			
SANTOLARIA Agnès	x			
SOLANA Michel	x			
SOULE-ARTOZOUL Rosa		x		

Délibération n°2023-60**Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2023**

Le Comité Syndical,

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023 qui sera publié dans la semaine qui suit la présente séance du Comité Syndical.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme au registre.

Le Président précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président

Jean PAUCIS
BAGNERES-DE-BIGORRE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 23/12/2023

065-246500136-20231221-DE-2023_60-DE

Le Secrétaire de séance

Patrick RIVIERE